

## CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 05 décembre 2024.

### Ordre du jour :

- Avenant au contrat d'entretien des locaux de l'école,
- Tarifs 2025 :
  - \* photocopies,
  - \* location chapiteau,
  - \* location salle communale,
  - \* location foyer des fayards,
- Budget général : virements de crédits n°04,
- Budget général : ouverture de crédits n°02,
- Projet de délibération relatif à l'instauration d'une participation employeur à la complémentaire prévoyance du personnel,
  - Projet de délibération relatif à la modification du RIFSEEP,
  - MJC du Vuache : organisation des P'tites Vuacheries,
  - Proposition de loi visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme,
  - Coupe sapins scolytés,
  - Divers.

A Chevrier, le 29 novembre 2024  
Le Maire,

-----  
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 05 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Agnès CUZIN, Maire.

Etaient présents : Régis BAUD, Laetitia CHARLES, Stéphane CLAEYS, Evelyne CLERC, Agnès CUZIN, Virginie FONTAINE, Pierre GRANDCHAMP, Louis, LAPRAZ, Kévin, POUPARD, Thierry ROSAY.

Etait excusé : Claude REINHARDT,

Etaient excusés et représentés : Jean-François CARREL (représenté par Agnès CUZIN), Audrey LEONARD (représentée par Kévin POUPARD), Cédric CHATELAIN (représenté par Stéphane CLAEYS)

Etait absent : Xavier GAUD.

### Désignation du secrétaire de séance :

Madame Evelyne CLERC est désignée comme secrétaire de séance.

### Approbation du compte-rendu de la séance du 07 novembre 2024 :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 07 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

### Comptes-rendus de réunions :

Le Conseil Municipal est informé du contenu des réunions suivantes :

#### - Communauté de Communes :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25/11/2024 :

\* La SAFER présente les résultats de l'étude du foncier agricole. On constate qu'il existe de nombreux petits propriétaires et beaucoup de biens vacants.

\* Les membres approuvent le budget des Locaux Europa.

\* Ils envisagent de s'engager dans un pacte territorial porté par l'Espace Conseil France Renov du Genevois (Innovales).

\* Une présentation des actions entreprises à la suite du contrôle de la Chambre régionale des comptes relatif aux transports publics frontaliers et mesures d'accompagnement du Léman Express est réalisée.

\* Le conseil communautaire approuve la convention d'accompagnement Etudes d'Ingénierie en aménagement cyclable « légers » entre la CCG et la commune d'Archamps.

\* Il adopte divers avenants liés aux marchés du tram.

\* Il approuve les dossiers de déclaration d'utilité publique dans le cadre des travaux de construction d'une station d'épuration à Neydens.

BUREAU DU 02/12/24 :

\* Un point sur les futurs clubs sportifs labellisés est effectué.

\* Une présentation de l'avis de la CCG sur la mise en consultation du 5<sup>ème</sup> projet d'agglomération est réalisée.

\* Les membres approuvent la convention de mise à disposition d'un agent au sein du service planification territoriale de la CCG à la suite du transfert de compétence « Elaboration, suivi et mise en œuvre du SCOT » au Pôle métropolitain.

\* Ils approuvent la convention entre la commune de Vulbens et la CCG dans le cadre de l'installation et du financement d'un espace sanitaire.

#### - MJC du Vuache : rencontre avec les partenaires :

\* Un point sur la situation de la MJC est effectué.

\* Une discussion sur la création du centre pour les ados est engagée. Les élus ont décidé de surseoir à ce projet.

#### - Syndicat Intercommunal Pays du Vuache :

\* Le débat d'orientations budgétaires est engagé avec notamment des prévisions pour la construction de la gendarmerie, la rénovation du centre ECLA, l'effectif de la police pluri-communale ne sera pas modifié.

\* Les membres décident de racheter à la commune de Valleiry les places de stationnement le long de la route pour la maison de santé.

\* Ils approuvent une convention avec la commune de Valleiry afin que les agents techniques de Valleiry interviennent à la maison de santé.

#### Avenant au contrat d'entretien des locaux de l'école (2024/12/01) :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un avenant au contrat d'entretien des locaux de l'école avec la société Challancin suite à la mise à disposition d'une ATSEM pour la surveillance de la sieste. Il faut ajouter au contrat le nettoyage quotidien du sol du restaurant scolaire.

Le nouveau devis s'élève donc à 2 823,77 € TTC/mois.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE l'avenant pour le nettoyage de l'école,
- AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant annexé à la présente,
- CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce dossier.

Tarifs photocopies 2025 : (2024/12/02)

Le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants pour 2025 :

- photocopie pour un particulier : 0,50 € TTC
- photocopie pour une association : 0,10 € TTC

Tarifs location chapiteau 2025 : (2024/12/03)

Le Conseil Municipal adopte des tarifs suivants pour 2025 :

	TARIFS TTC
Location du chapiteau ou d'un barnum	200 €
Caution du chapiteau ou d'un barnum	1 000 €
Location 1 table + 2 bancs	5 €
Caution 1 table + 2 bancs	30 €

Tarifs location salle communale 2025 (2024/12/04) :

Le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants pour 2025 :

	HABITANTS DE CHEVRIER	HABITANTS DE DINGY ET VULBENS	ASSOCIATIONS DE CHEVRIER
Location	150 €	180 €	Gratuit
Forfait ménage obligatoire	150 €	150 €	150 €
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €

Tarifs location foyer des fayards 2025 : (2024/12/05)

Le Conseil Municipal adopte des tarifs suivants pour 2025 :

	TARIFS TTC
Particulier domicilié à Chevrier :	
- location en semaine	50 €
- location le week-end	70 €
- caution	300 €

Budget général : virements de crédits n°04 (2024/12/06) :

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE les virements de crédits suivants :

Articles	Libellés	Dépenses Positives	Dépenses Négatives	Recettes Négatives
611	Contrat prestation services	7 000		
6232	Fêtes et cérémonies	3 000		
6215	Personnel affecté par la commune membre du GFP	7 500		
64138	Personnel non titulaire	7 500		
023	Virement à la section d'investissement		25 000 €	
21316	Construction autres bâtiments publics		25 000 €	
021	Virement de la section de fonctionnement			25 000 €

Budget général : ouverture de crédits n°02 (2024/12/07) :

Sur proposition de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE l'ouverture de crédits suivante :

Article	Libellé	Dépense Augmentation de crédits	Recette Augmentation de crédits
62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	12 000 €	
73111	Impôts locaux directs		12 000 €

Projet de délibération relatif à instauration d'une participation employeur à la complémentaire santé et prévoyance du personnel :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n°2015/10/05 du 01/10/2015 a décidé l'instauration d'une participation à la complémentaire santé.

Elle rappelle l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique qui rend obligatoire la participation des employeurs publics :

- Au 1er janvier 2026 pour le risque « Santé »,
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le risque « Prévoyance »,

Cette ordonnance a été complétée par le décret n°2022-581 du 21 avril 2022 qui précise :

Pour le risque « prévoyance », l'article 2 de ce décret fixe à hauteur de 35 € le montant de référence servant de base à la participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent, des garanties de prévoyance lourde.

Ainsi, la participation de l'employeur ne peut être inférieure, par agent, à 20% du montant de référence fixé à 35 €, soit 7 euros.

Pour le risque « santé », l'article 6 du décret qui fixe à hauteur de 30 euros le montant de référence servant de base à la participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent, des garanties frais de santé.

Ainsi, la participation mensuelle des collectivités territoriale ne peut être inférieure, pour chaque agent, à la moitié du montant de référence fixé à 30 euros, soit 15 euros.

Madame le Maire propose au conseil municipal un projet de délibération.

Après discussion, le Conseil Municipal valide le projet de délibération proposé afin de le soumettre pour avis du Comité Social Technique.

#### Projet de délibération relatif à la modification du RIFSEEP:

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n°2023/12/04 en date du 07/12/2023, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique d'Etat est transposable à la fonction publique territoriale a été revalorisé.

Madame le Maire explique qu'il convient aujourd'hui de mettre à jour la délibération suite à la création d'un poste de rédacteur.

Après discussion, le Conseil Municipal valide le projet de délibération proposé afin de le soumettre pour avis au Comité Social Technique.

#### MJC du Vuache : organisation des P'tites Vuacheries :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Chevrier accueillera les « P'tites Vuacheries » la première semaine de juillet 2025. Compte-tenu des travaux d'agrandissement de l'école, cette manifestation se déroulera devant la chapelle.

#### Proposition de loi visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme :

Madame le Maire informe l'assemblée d'une proposition de loi visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme.

#### Coupe sapins scolytés :

Madame le Maire informe le conseil municipal que des coupes de sapins scolytés sur la commune s'effectueront début d'année 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45

FAIT ET DELIBERE A CHEVRIER LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire,  
Agnès CUZIN

Le secrétaire,  
Evelyne CLERC